Document fictif — démonstration Résa Commune

COMMUNE DE KERBREVAN
Département du Finistère — 2 place de la Mairie, 29575 Kerbrevan

Membres en exercice : 23
Présents : 19 — Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 juin 2025 — convocation du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Kerbrevan, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Mme Yvonne Kerhervé, maire.

Pouvoirs : 2. Secrétaire de séance : M. Loïc Pennanech.

Délibération n° 2025-047 — Tarifs de location de l'Espace des Genêts pour l'année 2026

Mme le maire rappelle que l'Espace des Genêts comprend une grande salle divisible en deux demi-salles (A et B), une petite salle, un office équipé et un hall d'accueil. Après avis de la commission vie associative et culture du 12 juin 2025, il est proposé de fixer les tarifs et conditions de location suivants, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2026.

1. Tarifs de location (par utilisation, en euros TTC)

Espace	Associations de Kerbrevan	Particuliers de Kerbrevan*	Entreprises, administrations, associations extérieures ½ journée (5 h max.) / journée	Partenaires publics**
Grande salle (A + B)	1re utilisation : gratuite 2e : 120 — suivantes : 380	420	480 / 920	280
Demi-salle A ou B	1re : gratuite 2e : 70 — suivantes : 220	260	290 / 540	190
Petite salle	gratuite	120	90 / 160	70
Office (en complément d'une salle)	45	100	130	100
Hall	1re : gratuite — suivantes : 40	100	150	—

* Particuliers domiciliés à Kerbrevan : mariages et cérémonies funéraires uniquement. ** Organismes publics ou para-publics partenaires : réunions, sur demande écrite adressée au maire. Le rang d'utilisation des associations s'apprécie par année civile.

2. Prestations complémentaires

Prestation	Journée (9 h – 19 h)	Soirée (après 19 h)
Régie son, lumière et vidéo, assurée par le régisseur de l'Espace des Genêts	120	170

Nettoyage complémentaire, si la salle n'est pas rendue propre : 45 € de l'heure, toute heure commencée étant due.

3. Conditions de réservation

Document fictif — démonstration Résa Commune

Un acompte de 50 % est versé à la confirmation de la réservation. Deux cautions sont déposées à la remise des clés : 800 € au titre des dommages matériels et 250 € au titre de la propreté et des clés. Le locataire fournit une attestation d’assurance responsabilité civile couvrant la location occasionnelle de salle. Une convention de mise à disposition est signée pour chaque location ; un état des lieux est établi à l’entrée et à la sortie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte** les tarifs et conditions ci-dessus à compter du 1er janvier 2026, et autorise Mme le maire à signer les conventions correspondantes.

Vote : pour 21 — contre 0 — abstention 0.

Certifié exécutoire après transmission en préfecture le 30 juin 2025 et publication le 1er juillet 2025.

Fait à Kerbrevan, le 27 juin 2025
Le maire,

Yvonne Kerhervé

Commune, élus, salles et montants fictifs, créés pour la démonstration de Résa Commune. Toute ressemblance avec une collectivité existante serait fortuite.